



FHOSQ

FÉDÉRATION DES HARMONIES
ET DES ORCHESTRES SYMPHONIQUES DU QUÉBEC



2026 MÉMOIRE
2027 PRÉBUDGÉTAIRE

Parce que la culture, c'est l'affaire de tout le monde

Reconnaître l'apport essentiel de la FÉDÉRATION DES HARMONIES ET DES ORCHESTRES SYMPHONIQUES DU QUÉBEC et des 9 organismes nationaux de loisir culturel œuvrant au service de la population québécoise

MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE 2026-2027

Déposé à

Monsieur **Éric Girard**

Ministre des Finances du Québec

Par la

Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec

Organisme national de loisir culturel – ONLC

Montréal, le 15 décembre 2025



TABLE DES MATIÈRES

1) À propos de la FHOSQ	4
--------------------------------	----------

2) Notre réseau d'appartenance	6
---------------------------------------	----------

3) Notre financement de base	7
-------------------------------------	----------

4) L'impact socioculturel du loisir culturel	9
---	----------

5) Recommandations	10
---------------------------	-----------

1) À propos de la FHOSQ

La Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec est un organisme national de loisir reconnu et soutenu par le ministère de la Culture et des Communications du Québec en tant que partenaire culturel majeur par son rôle de soutien et de son expertise en ce qui a trait au développement et à l'accessibilité de la pratique musicale amateur. Avec les nombreux services offerts à ses membres, la FHOSQ facilite les opérations des harmonies et des orchestres symphoniques amateurs qui peuvent bénéficier de soutien divers.

Fondée en 1928, la Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec (FHOSQ) représente le plus grand nombre de musiciennes et musiciens amateurs au Québec. Elle regroupe aujourd'hui près de 300 ensembles musicaux provenant de partout au Québec.

165 280 personnes sont touchées annuellement par les activités de la FHOSQ et de ses ensembles membres.

Nombre de membres individuels par région administrative

BAS-SAINT-LAURENT
159

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
346

CAPITALE-NATIONALE
630

MAURICIE
444

ESTRIE
1347

OUTAOUAIS
163

MONTREAL
2037

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
208

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE
242

CHAUDIÈRE-APPALACHES
83

LAVAL
602

LANAUDIÈRE
502

LAURENTIDES
705

MONTÉRÉGIE
1345

CENTRE-DU-QUÉBEC
1348

Total : 10 161 individus

POUR QUE LA MUSIQUE SOIT ACCESSIBLE À TOUS

Avec la tenue de ses deux événements phares chaque année, la FHOSQ fait rayonner la pratique musicale amateur et attire de nouveaux adeptes. Très populaires, ces rendez-vous permettent à la population québécoise de constater les bienfaits de la musique autant pour celles et ceux qui la pratiquent que pour celles et ceux qui l'écoutent.



Le **Concours solistes et petits ensembles** réunit près de 1000 jeunes musiciennes et musiciens de toutes les régions du Québec. C'est l'occasion pour elles et eux de se dépasser. Ce rendez-vous annuel est aussi un lieu d'échange privilégié où les participantes et participants rencontrent d'autres jeunes partageant la même passion pour la musique.



Depuis 1929, le **Festival des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec** est un lieu de rassemblement pour près de 10 000 musiciennes et musiciens amateurs de partout au Québec. À la fois compétition et célébration, cet événement permet aux ensembles de se mesurer les uns aux autres dans une ambiance festive et conviviale.

Mission

Développer la pratique de la musique d'ensemble et promouvoir ses bienfaits pour les individus.

Vision

Être la référence en ressources pour les ensembles de concert dans le but d'accroître leur vitalité et leur rayonnement.

Valeurs

Passion • Excellence • Leadership • Respect • Intégrité • Professionnalisme

2) Notre réseau d'appartenance

Les organismes nationaux de loisir culturel (ONLC) sont regroupés au sein du **Conseil Québécois du Loisir (CQL)**. Ensemble, les neuf ONLC reconnus par le ministère de la Culture et des Communications forment un réseau essentiel au développement culturel du Québec.

Les neuf ONLC sont :

- **Alliance chorale du Québec**
- **Arts en mouvement Québec**
- **Association des cinémas parallèles du Québec**
- **Fédération des harmonies et orchestres symphoniques du Québec**
- **Fédération Histoire Québec**
- **Fédération québécoise des sociétés de généalogie**
- **Fédération québécoise du théâtre amateur**
- **Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec**
- **Réseau Québec Folklore**

Ce réseau représente :

- 1412 organismes locaux,
- près de 2,9 millions de citoyens et citoyennes rejoints chaque année,
- une présence dans l'ensemble des régions du Québec.

3) Notre financement de base

En tant qu'ONLC reconnu, la Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec reçoit son financement principal du Programme d'aide au fonctionnement pour les organismes nationaux de loisir culturel (PAF-ONLC), un programme essentiel, mais aujourd'hui insuffisant pour soutenir la mission confiée par l'État.

Pour la période 2023-2026, la Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec a reçu un financement total de 544 332\$.

Notre financement actuel et futur repose sur un équilibre précaire : sans mesure corrective, c'est une chute brutale de notre capacité d'intervention qui s'annonce.

3.1) Une aide essentielle dont la non-reconduction aurait des impacts délétères

Depuis 2021, chaque ONLC reçoit un montant annuel supplémentaire de 45 000\$ dans le but d'honorer sa mission et d'assurer son fonctionnement. Or, ce montant n'est pas confirmé pour le prochain cycle 2026-2029. Cette compression éventuelle d'un montant total de 1 215 000 \$ (405 000 \$ par an) compromettrait directement l'accessibilité au loisir culturel partout au Québec.

Lors des cinq dernières années, ces sommes ont notamment permis :

- l'accélération des transitions numériques des organismes,
- le renforcement des réseaux de membres,
- la création de collaborations structurantes,
- le développement des publics,
- la diversification des sources de revenus,
- l'amélioration des services aux membres dans toutes les régions.

La diminution ou la disparition de ces fonds équivaldrait à un net retour en arrière pour l'ensemble des ONLC.

3.2) Une aide ponctuelle qui ne remplace pas la récurrence

Les montants issus du PAGAC ont par ailleurs joué un rôle structurant ces dernières années dans la consolidation des financements des ONLC, mais leur nature ponctuelle limite leur impact à long terme. Afin de garantir la stabilité du réseau et de consolider les acquis, il devient nécessaire d'envisager leur pérennisation.

3.3) Un financement qui accuse un retard structurel

Si, à l'instar du CQL, nous calculons le montant réel dont nous avons réellement besoin annuellement pour exercer notre mission en nous basant sur la formule de calcul des seuils plancher du Réseau de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), nous arrivons à un montant total de 690 250\$ pour la Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec.

L'enveloppe annuelle du Programme d'aide au fonctionnement pour les 9 organismes nationaux de loisir culturel (PAF-ONLC) devrait donc être de 6 212 250\$ alors qu'elle est actuellement de 1 225 000 \$.

Le programme actuel ne couvre donc que 19 % des besoins réels des ONLC. Il est grand temps de remédier à cette situation.

Pour mesurer pleinement l'enjeu que représente ce sous-financement, il importe de rappeler la portée socioéconomique du loisir culturel au Québec.

4) L'impact socioéconomique du loisir culturel

Grâce aux travaux approfondis du Conseil québécois du loisir (CQL), les impacts du loisir culturel sont désormais bien documentés. Ils révèlent une contribution essentielle à la vitalité culturelle, sociale et économique du Québec.

Soulignons notamment que le loisir culturel :

4.1) Renforce la cohésion sociale et l'engagement citoyen

- près de 3 millions de personnes impliquées par année
- participation intergénérationnelle, inclusive et accessible
- soutien à l'intégration des nouveaux arrivants
- contribution directe à la santé mentale et à la vitalité communautaire

4.2) Soutient l'occupation et le développement du territoire

- milliers d'organismes locaux, actifs dans toutes les régions
- animation culturelle et dynamisation des milieux ruraux et urbains

4.3) Sert d'incubateur artistique et culturel

- formations reconnues par le MEQ et développement des talents qui nourriront les secteurs professionnels
- formation informelle, expérimentation et découverte de la pratique artistique

4.4) Génère des retombées économiques notables

- emplois culturels et en loisirs
- dépenses en région
- effet multiplicateur dans les communautés

4.5) Constitue un investissement préventif en santé et bien-être

- diminution de l'isolement
- renforcement du sentiment d'appartenance
- bénéfices documentés pour les jeunes et les aînés

5) Recommandations

Face à la situation, deux mesures doivent être prises sans délai pour protéger l'écosystème culturel québécois.

5.1) Bonifier l'enveloppe du PAF-ONLC afin d'atteindre un montant total de 6 212 250\$.

Cette bonification vise à corriger un retard de financement accumulé depuis des années et à permettre aux ONLC :

- de soutenir adéquatement les 1 412 organismes locaux ;
- de maintenir une présence culturelle de proximité dans toutes les régions ;
- de répondre à la demande croissante en participation aux loisirs culturels ;
- d'assurer une gouvernance responsable, conforme aux attentes gouvernementales.

C'est un investissement stratégique pour consolider des services accessibles, ancrés dans les communautés, et essentiels à la cohésion sociale.

5.2) Intégrer au minimum de manière permanente les 405 000 \$ d'aide supplémentaire au PAF-ONLC

Cette reconduction est indispensable pour :

- stabiliser les organismes nationaux ;
- maintenir les services au public ;
- éviter une rupture dans l'offre culturelle régionale ;
- assurer une prévisibilité financière minimale ;
- permettre la poursuite des engagements découlant de la Politique culturelle du Québec

Sans ces montants, le réseau perdrait chaque année une capacité d'action dont l'impact se fait sentir directement dans les régions, les municipalités, les écoles, les organismes locaux et la population.

5.3) Reconnaître le rôle du CQL comme soutien et interlocuteur des organismes nationaux de loisir culturel, et l'appuyer financièrement en conséquence

Le CQL est l'interlocuteur central du loisir culturel et un acteur clé pour assurer des interventions cohérentes, structurantes et réellement porteuses pour l'accessibilité et l'inclusion en loisir. Cette reconnaissance, déjà accordée par le ministère de la Culture et des Communications, doit maintenant se traduire par un financement stable et durable, à la hauteur des responsabilités assumées.

En conclusion : choisir d'investir dans les ONLC, c'est choisir d'investir dans les citoyens. Le loisir culturel est la porte d'entrée la plus démocratique vers la culture. Il garantit l'accès, la participation, l'expression et la cohésion.

Un Québec fort culturellement est un Québec où :

- la culture se vit partout,
- les régions sont soutenues,
- les citoyens et citoyennes participent, sans égard à leur niveau socio-économique, leurs origines, leur âge, leur état de santé physique ou mental,
- les jeunes s'engagent,
- les communautés s'épanouissent.

Rehausser le financement des ONLC, c'est renforcer le tissu social du Québec. C'est un choix clair, concret et durable en faveur du bien commun.





1-833-252-3026



info@fhosq.org



7665 boul. Lacordaire, Montréal (Québec), H1S 2A7



<https://www.fhosq.org>



www.facebook.com/FHOSQ/



www.instagram.com/fhosq/



www.linkedin.com/company/fédération-des-harmonies-et-des-orchestres-symphoniques-du-québec